

## Conseil de quartier MULSANT- mardi 21 mai 2019

- David Goutorbe, Président du Conseil de Quartier Mulsant,
- les membres du Conseil de Quartier Mulsant,
- Richard Gauthier, Directeur de la STAR,
- Sylvie Fontaine, Responsable Marketing en charge de la communication STAR,
- Cécilia de Koninck, Directrice du Centre Social Marceau Mulsant,
- Roland Mignard, vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant, Adjoint en charge du Cadre de Vie, Urbanisme, Circulation, Voirie et Stationnement,
- Nathalie Goutorbe, Cheffe de Cabinet du Maire,
- Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- Frédéric Fournier, Responsable du pôle Voirie, Signalisation, Eclairage, Ville de Roanne,
- Olivier Jandard, Responsable du service Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne

ont assisté à cette séance.

David Goutorbe remercie l'assemblée et les conseillers nouvellement intégrés dont Pierre Rochefort ; il se présente à l'assemblée.

### La STAR

Richard Gauthier, Directeur de la Star, a souhaité participer aux conseils de quartier pour recueillir les remarques des habitants et répondre à leurs questions sur le réseau de la Star.

Richard Gauthier répond à des questions diverses des conseillers si bien autour des fréquences de desserte, des points de vente des tickets, que de l'emplacement des arrêts de bus ou de la prise en compte de la sécurité des passagers par les conducteurs.

Il renvoie à une connexion sur le site de la STAR ou de Roannais Agglomération sur lesquels on peut trouver facilement l'intégralité des informations :

<https://www.aggloroanne.fr/deplacements/transports-en-commun/les-lignes-de-bus-star-319.html>

et

<https://www.bus-star.com/fr/lignes-et-plans-du-reseau/89>

S'agissant du réseau, voici les lignes existantes :

- Lignes City régulières. Les lignes 1, 2, 3 sont cadencées toutes les 20 min et fonctionnent du lundi au samedi et le dimanche. La ligne 4 est cadencée toutes les 40 min.
- Lignes City sur réservation. Les lignes A, B, C, D, E et F (valables du lundi au samedi et les dimanches pour les lignes A, D et F), ainsi que certains trajets des lignes 1, 2, 3 et 4 des dimanches et jours fériés (en bleu sur les fiches horaires), permettent de desservir le cœur de l'agglomération.
- Lignes Péry. Elles assurent la desserte des zones périurbaines (lignes 10, 11, 12, 13, 14 et 15)

- Lignes Flexy. Depuis le 6 novembre, un nouveau service de transport sur réservation dessert les zones commerciales et industrielles de Perreux, Le Coteau, Parigny, l'Arsenal / Bonvert, La Villette ainsi que l'Ehpad de Perreux. Flexy remplace les lignes A, B, C, D, E, F et offre des départs plus nombreux.
- Lignes Proxy. Les lignes 20, 21 et 26 renforcent l'offre de transport dans les petites communes. Ce sont des lignes de proximité.

#### Services complémentaires :

- Les Navettes. Pour la desserte des établissements scolaires ou de certaines entreprises.
- Le service Galaxy. Pour la desserte des premiers et derniers TER en gare SNCF de Roanne (service sur réservation préalable). Ce service permet la desserte de la gare SNCF et de l'Hôtel de Ville tôt le matin et tard le soir.
- Le service PMR. Il s'adresse aux personnes à mobilité réduite, qui du fait de leur handicap temporaire ou définitif (invalidité à plus de 80%) ne peuvent prendre les bus du réseau urbain seules ou accompagnées.

S'agissant des dépositaires STAR, 27 dépositaires sont à la disposition des usagers. La liste est disponible sur le site internet.

Pour plus de modernité et faciliter l'achat et l'utilisation des titres de transport, Roannais Agglomération a décidé de doter le réseau STAR de la billettique sans contact OÙRA, un système innovant de billettique sans contact, qui permet de voyager sur les différents réseaux de transports urbains, interurbains ou TER de la région, avec un seul support : la carte OÙRA

<https://www.bus-star.com/fr/les-points-de-vente/72?pageId=52>

S'agissant du choix des emplacements des arrêts de bus, il implique un certain nombre de considérations, y compris celles concernant la sécurité et le confort des passagers de l'autobus ainsi que les autres usagers de la route. Idéalement, les arrêts doivent être choisis au cours d'une consultation entre toutes les parties concernées, y compris les autorités routières, les opérateurs d'autobus, la police et éventuellement les représentants des passagers.

Les arrêts d'autobus doivent bien évidemment être situés à des endroits pratiques là où les passagers veulent monter ou descendre des autobus, et ceci en toute sécurité. Ils doivent se situer près d'un endroit où les piétons peuvent traverser la route en toute sécurité, préférablement à proximité d'un passage piéton. Toutefois, leur emplacement doit aussi être compatible avec les autres utilisateurs de la route et ne pas perturber les flux de circulation.

Pour les services d'autobus urbains, une distance appropriée entre les arrêts est normalement comprise entre 300 et 600 mètres. A cet égard, les distances entre les arrêts d'autobus doivent être soigneusement considérées. Trop d'espacement augmente les distances de marche des passagers. Trop proches les uns des autres, ils peuvent ralentir le reste de la circulation, mais également les durées de voyage du bus à cause du temps perdu en accélération et décélération. Ceci augmente aussi les coûts d'exploitation à travers une plus forte consommation de carburant et un taux d'usure accru des véhicules.

Enfin, il est à noter que les conducteurs sont très encadrés et formés aux règles de sécurité que nos autorités françaises et européennes renforcent d'ailleurs régulièrement.

## La voirie

Olivier Jandard fait le point sur l'ensemble des demandes réalisées et celles en cours. Un diaporama permet de bien visualiser des travaux effectués sur certains sites. Toutes les informations délivrées sont contenues dans le [document ci-joint](#) y compris des informations générales sur la ville, dont une programmation de travaux sur tous les quartiers.

Roland Mignard souligne l'installation d'un PITCH'ONE, le premier espace multisports et multi-terrains (21 m x 18 m). Réalisé par une entreprise roannaise qui l'a offert à la Ville de Roanne (en contrepartie de son installation) il vient compléter le skate park rue Général Giraud, et sera inauguré, samedi 25 mai 2019.

## Les animations

Cécilia de Koninck se présente en tant que nouvelle Directrice du Centre Social Marceau Mulsant. Elle informe de l'Assemblée Générale de la structure ce vendredi 24 mai, à laquelle tous les adhérents sont bien naturellement invités. Elle invite également le Conseil de Quartier et tous les habitants à participer largement aux activités du Centre Social dont elle présente le calendrier : couture, pilates, cuisine, « petit dèj » au centre social, etc. Elle indique également le renouvellement du projet social à partir de septembre. Il se construira autour d'une rencontre avec les habitants, dont il importe de recueillir leurs priorités en termes d'animations de leur quartier, de création du lien social... En ce sens, une boîte à idées est également installée au centre social.

- Cécilia de Koninck rappelle l'animation sur le jardin partagé géré par le centre social, le samedi 15 juin, à l'occasion de la grande journée « santé et environnement » au Jardin Pralus et au parc du Renaison. Dans cette continuité, elle indique la conférence donnée par Pierre Rabhi, agro-écologiste, mardi 18 juin à 19h30 au Scarabée.
- Mercredi 19 juin, fête de la musique en partenariat avec le Centre Social, place Victor Hugo avec Chris Tapor, Frères 2F...A noter ce même jour, la présence de la fête foraine, et d'un barbecue organisé par l'Union Commerciale « chez Nine » dans le fond de la place.
- La boîte à livres. En cours de construction, son implantation dans le Jardin des Senteurs pourrait s'envisager d'ici l'été, et son inauguration en septembre.
- Le mini-marché aux livres : sa mise en oeuvre est tenue à l'implantation de la boîte à livres. Si le mois de septembre ne s'avère pas la période la plus propice, un report pourrait alors être réfléchi au printemps 2020.

## Questions diverses

- La réfection de la rue Babeuf, en très mauvais état, est-elle prévue ? Elle sera intégrée au programme voirie de la Ville, déjà très conséquent, puisqu'il consacre plus d'1,5M d'€ à la rénovation des chaussées et trottoirs de la ville.
- Quid du désherbage des trottoirs : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires sur les voiries publiques et espaces verts est interdit. La Ville utilise, lorsque nécessaire, des méthodes alternatives au traitement par produits phytopharmaceutiques (désherbage manuel, mécanique ou thermique), mais elles sont moins efficaces. Elles doivent être renouvelées

fréquemment, ce qui les rend très chronophages. C'est pourquoi les habitants sont invités à avoir ce geste citoyen de désherbage de leurs trottoirs, tout comme celui de déneigement en hiver.

- Le nouveau panneau led installé à l'angle des rues Semard/Mulsant ne pourrait-il pas accueillir une campagne de sensibilisation au ramassage des déjections canines ? Cette bonne idée sera soumise aux services Communication et Environnement de la Ville.
- Quelle signalétique pour le Jardin des Senteurs ? il est demandé aux conseillers de réfléchir au type de panneau souhaité.
- L'ex-école du Fuyant était un bureau de vote, indique une conseillère. Elle demande d'être vigilant sur sa relocalisation, et ainsi, de tenir compte de la population âgée du quartier.
- Le passage piéton rue Pierre Semard, proche du pont de la Villette, n'a pas de surbaissé.
- Le parking devant l'école Saint Michel est-il réservé à l'établissement ? Non, il est public.
- Les cours d'aqua gym pour les seniors, actuellement au Nauticum de Roanne, seront-ils déplacés à la piscine du Coteau en septembre ? *A réception de ce compte rendu : les 3 associations Suzanne Lacore, Paul Vernay et Asptt seront effectivement accueillies à la piscine du Coteau à partir du 1<sup>er</sup> septembre, afin de permettre avant tout la continuité de leurs activités de loisirs dans des conditions optimales. Cette modification favorisera en parallèle un élargissement des créneaux réservés pour les scolaires. L'accès à la piscine du Coteau sera gratuit pour ces associations qui ont été informées au cours d'une récente réunion.*
- Quid du projet des Halles. Pas d'évolution significative depuis la présentation par l'architecte. Le projet suit toutefois son cours d'avancement tout à fait normalement, indique Roland Mignard.
- David Goutorbe informe d'une réunion avec les services de la Ville jeudi 13 juin à 10h30, pour aborder concrètement le projet d'aménagement des bords du Renaison, intégré dans l'enveloppe spécifique de 100 000 € attribuée pour un conseil de quartier chaque année.

Les demandes seront transmises aux services concernés de la Ville. Le Conseil sera informé des suites apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, David Goutorbe lève la séance à 20h15.

**Prochain Conseil de Quartier mercredi 25 septembre 2019 à 18h30**  
**Centre Social Marceau, 3, rue Marceau.**